
Direction générale

Élèves du préscolaire et du primaire Mesures sanitaires additionnelles dès le 4 octobre

Chers parents,

Suite aux nouvelles informations reçues du ministère de l'Éducation, nous vous faisons part des précisions liées aux mesures sanitaires additionnelles qui toucheront les élèves du préscolaire et du primaire, dès le lundi 4 octobre prochain.

Cours d'éducation physique et à la santé

Pour les cours qui auront lieu à l'intérieur, une distance de deux mètres entre les élèves devra être respectée. Un masque de procédure sera nécessaire pour les activités où la distance ne pourra être respectée. À noter que cette nouvelle mesure ne vise pas les programmes particuliers, les activités parascolaires et les concentrations en sport.

Transport scolaire

Les élèves du préscolaire qui voyagent en autobus scolaire ou en berline avec des élèves d'autres niveaux devront dorénavant porter le masque à l'intérieur du véhicule. Cette mesure préventive vise à éviter les ordonnances d'isolement ou les fermetures de classes en raison d'un contact avec un cas de COVID-19 durant le transport scolaire.

Masques

Les élèves du préscolaire recevront des masques de procédure pédiatriques à leur école.

Nous vous remercions pour votre habituelle collaboration.

La Direction générale